

***POLITIQUE ET GUIDE
D'INFORMATION
RELATIFS À LA
GARANTIE***



f t i y v // TRIMAXMOWERS.FR

**EN VIGUEUR À COMPTER DU 1ER MARS 2023
VERSION 11.1**

| | |
|--|---|
| INTRODUCTION | 3 |
| QU'EST-CE QU'UNE GARANTIE LIMITÉE ? | 3 |
| LIMITATIONS DE LA GARANTIE | 3 |
| LA GARANTIE TRIMAX MOWING SYSTEMS | 4 |
| DATE DE DÉBUT DE LA GARANTIE | 4 |
| CONDITIONS DE LA GARANTIE | 4 |
| EXTENSION DE GARANTIE | 4 |
| PORTÉE DE LA GARANTIE | 4 |
| EXCLUSIONS DE LA GARANTIE | 5 |
| CESSIBILITÉ DE LA GARANTIE | 6 |
| DROIT DE MODIFICATION DE TRIMAX MOWING SYSTEMS | 6 |
| PROCÉDURE DE DEMANDE AU TITRE DE LA GARANTIE | 6 |
| GARANTIE SUR LES PIÈCES | 7 |
| RÉSOLUTION DES QUESTIONS RELATIVES À LA GARANTIE | 7 |
| COORDONNÉES DE TRIMAX MOWING SYSTEMS | 8 |

Merci d'avoir choisi une tondeuse Trimax ! Trimax Mowing Systems est le plus grand fabricant de tondeuses mulching légères et moyennes pour gazons fins. Dans le cadre de son engagement en matière de qualité et de fiabilité, Trimax Mowing Systems vous permet de bénéficier de la protection d'une garantie complète pour votre nouvelle tondeuse Trimax, et ce sans aucun frais supplémentaire.

Merci de prendre quelques minutes pour lire ce Guide d'information relatif à la garantie. Il contient toutes les informations dont vous aurez besoin pour faire réparer votre machine Trimax dans le cas peu probable d'une défaillance. Veuillez consigner le numéro de série et la date d'achat de chaque produit dans l'espace fourni à cet effet à l'intérieur de la couverture arrière du manuel d'utilisation.

QU'EST-CE QU'UNE GARANTIE LIMITÉE ?

Une « garantie » est une assurance écrite de la part du fabricant d'un produit de s'engager à procéder à la réparation ou au remplacement des pièces présentant un défaut de conception, de matériaux ou de fabrication. Le terme « limitée » signifie que la garantie est applicable pour une période définie et qu'elle fait l'objet de certaines autres restrictions.

LIMITATIONS DE LA GARANTIE

MISE EN SERVICE

Le revendeur Trimax est tenu de prendre les dispositions nécessaires afin que le produit de Trimax soit mis en service par une personne qualifiée connaissant le produit, ainsi que son fonctionnement et ses exigences en termes d'entretien, qui formera l'acheteur ou le représentant autorisé à l'utilisation du produit dans des conditions réelles et qui fournira également à cette personne des conseils à propos de l'entretien et la lubrification de la machine. Le formulaire d'enregistrement de la tondeuse doit être complété et signé par l'acheteur au moment de la mise en service de la tondeuse, puis transmis à Trimax Mowing Systems dans un délai de 30 jours à compter de la livraison.

RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Dans le cas où un représentant ou un revendeur Trimax ne serait pas disponible pour aider à la mise en service du produit Trimax, l'acheteur est tenu de prendre les dispositions nécessaires afin de s'assurer que la mise en service de la machine soit dûment effectuée. Il est de la responsabilité du client d'entretenir la tondeuse conformément aux instructions fournies dans le manuel d'utilisation. Trimax Mowing Systems vous recommande de conserver le carnet d'entretien et les reçus ; il peut vous être demandé d'apporter la preuve que les instructions relatives à l'entretien ont été respectées.

Il relève également de votre responsabilité d'utiliser la machine en prenant toutes les mesures nécessaires en matière de sécurité et pour l'usage auquel elle est destinée. En cas de défaut de conception, de matériaux ou de fabrication, il vous incombe de cesser toute utilisation de la machine jusqu'à ce que les réparations nécessaires soient effectuées. Les dommages résultant suite au maintien de son utilisation peuvent ne pas être couverts par cette garantie.

Afin que des réparations puissent être effectuées dans les meilleurs délais, vous devez contacter votre agent ou votre revendeur agréé Trimax sans attendre.

RESPONSABILITÉ

Selon les termes de cette garantie, la responsabilité de Trimax Mowing System est limitée :

- a) À la réparation des produits ou ;
- b) Au remplacement des produits ou à la fourniture de produits équivalents

LA GARANTIE TRIMAX MOWING SYSTEMS

Trimax Mowing Systems procédera, par l'intermédiaire de ses agents ou de ses revendeurs agréés, à la réparation ou au remplacement de toute pièce s'avérant défectueuse dans sa conception, ses matériaux ou sa fabrication. Le défaut doit apparaître dans le cadre d'une utilisation normale du produit selon les capacités indiquées (ex : CV, régime de la PDF, limitations en termes de transport) et durant la période de garantie.

La réparation ou le remplacement sera effectué(e) sans aucun frais, ni pour la pièce ou ni pour la main-d'œuvre.

DATE DE DÉBUT DE LA GARANTIE

La couverture de la garantie prend effet à compter de la date à laquelle vous accusez réception de votre tondeuse Trimax. La date doit être renseignée sur le formulaire d'enregistrement de la tondeuse qui doit ensuite être envoyé à Trimax.

CONDITIONS DE LA GARANTIE

Les tondeuses de Trimax sont assorties d'une garantie fabricant standard de 12 mois ; pour bénéficier de 24 mois, le formulaire d'enregistrement de la tondeuse doit être complété et transmis via l'application dans un délai d'1 mois à compter de la date de livraison. La garantie couvre tous les modèles Trimax, y compris les composants mécaniques du châssis de la tondeuse, ainsi que les systèmes d'entraînement, de coupe et de transport, dont les boîtes de vitesse, les axes de lames et les arbres de PDF.

PORTÉE DE LA GARANTIE

- ✓ Cette garantie ne couvre que les défauts de conception, de matériaux ou de fabrication.
- ✓ La garantie Trimax vient s'ajouter à tous les droits et à tous les recours dont un consommateur peut disposer à l'encontre de Trimax Mowing Systems en vertu de la législation en vigueur.
- ✓ Sauf mention expresse contraire dans cette politique de garantie et conformément à la législation en vigueur, aucune autre garantie, condition, responsabilité ou autre n'est fournie.
- ✓ Durant la période de garantie, Trimax procédera sans aucun frais à la réparation, ou à sa convenance au remplacement, du produit Trimax ou de tout composant de celui-ci s'avérant défectueux, sous réserve que le produit Trimax ou le(s) composant(s) de celui-ci soit/soient retourné(s) à Trimax par l'intermédiaire du revendeur auprès duquel il(s) a/ont été acheté(s) et que les frais d'expédition soient payés d'avance.
- ✓ Si des coûts sont induits pour la main-d'œuvre, un maximum de 3 heures peut être faire l'objet d'une demande au titre de la garantie, sauf accord préalable avec le gestionnaire de garantie, tous les délais pour les réparations restant à la discrétion du gestionnaire de garantie. Trimax Mowing Systems a prédéfini des durées et des coûts de main-d'œuvre pour tous les types de réparation. Trimax Mowing Systems se réserve le droit de rejeter toute demande déposée relatives à des durées ou des coûts supérieurs à ce barème.

PORTÉE DE LA GARANTIE (SUITE).

- ✓ Si des coûts sont induits pour des pièces, Trimax Mowing Systems remboursera, à la seule discrétion du gestionnaire de garantie, les pièces à hauteur des prix de vente au détail appliqués par Trimax.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS LES DÉFAILLANCES OU LES DÉFAUTS IMPUTABLES AUX SITUATIONS SUIVANTES :

Trimax ne saurait être tenue pour responsable et l'acheteur devra indemniser et dégager Trimax de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation, perte ou dommage corporel ou matériel résultant, que ce soit de manière directe ou indirecte, de l'utilisation ou de l'exploitation (autres que par le personnel d'entretien de Trimax), ou de la possession du produit ou de tout composant de celui-ci, ou de tout autre article mis à la disposition de l'acheteur, ou résultant d'une négligence, d'une imprudence ou d'une faute intentionnelle (telle que l'utilisation de toute pièce du produit, de tout composant de celui-ci ou de tout autre article contraire aux recommandations ou aux spécifications fournies par Trimax), ou d'une utilisation abusive par ou du fait de l'acheteur ou de toute autre personne ne faisant pas partie du personnel d'entretien de Trimax. Cette indemnisation s'étendra à tous les frais et dépenses encourus par Trimax et restera en vigueur nonobstant la résiliation de la garantie.

NE SONT PAS COUVERTS PAR CETTE GARANTIE :

- ✗ Les revêtements de surface (peinture)
- ✗ La prise en charge ou la livraison de l'équipement
- ✗ L'équipement de location ou de remplacement pendant la période des réparations
- ✗ Les produits ayant été déclarés comme « perte totale » et récupérés par la suite
- ✗ Les frais de main-d'œuvre au titre d'heures supplémentaires.
- ✗ Le temps de transport ou le kilométrage.
- ✗ Tout non-respect des procédures et des consignes d'utilisation de Trimax telles que prescrites dans le manuel d'utilisation
- ✗ L'utilisation de lubrifiants non adaptés ou le non-respect du programme de lubrification tel que spécifié dans le manuel d'utilisation
- ✗ Toute négligence de l'entretien ou toute divergence par rapport au programme d'entretien tel que spécifié dans le manuel d'utilisation.
- ✗ L'usure raisonnable
- ✗ Les impacts violents
- ✗ Une mauvaise utilisation ou un usage inapproprié contraire à l'usage prévu du produit
- ✗ Toute utilisation abusive
- ✗ Les catastrophes naturelles ou accidentelles
- ✗ Les modifications et les accessoires non autorisés
- ✗ Les réparations ou les révisions non autorisées
- ✗ L'utilisation de pièces autres que des pièces Trimax

CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS LE REMPLACEMENT DES PIÈCES DESTINÉES À ÊTRE REMPLACÉES DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN USUELLES OU VOUÉES À S'USER DANS LE CADRE D'UNE UTILISATION NORMALE, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER :

- ✗ Les douilles, les roulements et les logements des roulements
- ✗ Les courroies d'entraînement.
- ✗ Les lames ou les fléaux de coupe
- ✗ Les garnitures d'embrayage et de frein
- ✗ Les lubrifiants (sauf s'ils sont utilisés dans le cadre d'une opération de réparation autorisée)
- ✗ Les joints du cylindre hydraulique ou de la boîte de vitesse
- ✗ Les pneus

CESSIBILITÉ

Si une machine est vendue au cours de sa période de garantie initiale, la durée de validité restante de la garantie peut être transférée au nouveau propriétaire. Celui-ci doit compléter et renvoyer à Trimax un formulaire Transfert de garantie.

DROIT DE MODIFICATION DE TRIMAX MOWING SYSTEMS

Trimax se réserve le droit d'apporter des changements dans la conception, ainsi que des modifications ou des améliorations sur un produit Trimax à n'importe quel moment sans contracter une quelconque obligation concernant tout produit précédemment commandé, vendu ou expédié.

PROCÉDURE DE DEMANDE AU TITRE DE LA GARANTIE



LA DÉFAILLANCE SURVIENT

Consignez par écrit autant d'informations que possible et prenez des photos détaillées.



VOUS INFORMEZ VOTRE REVENDEUR

Contactez votre revendeur local et informez-le du problème.



TRIMAX EST INFORMÉE

Aucune intervention de réparation ne peut être réalisée sans que le revendeur n'ait au préalable informé Trimax de votre demande au titre de la garantie.



LES PIÈCES SONT ENVOYÉES

Les pièces de remplacement doivent être commandées par le revendeur. Les pièces seront ensuite envoyées à ce dernier et facturées.



LA DÉFAILLANCE EST RÉSOLUE

Au moment de la réception des nouvelles pièces, le revendeur peut remédier à la défaillance. Nous recommandons que des photos supplémentaires soient prises par le technicien procédant aux réparations en vue d'étayer la demande au titre de la garantie.



LA DEMANDE EST SOUMISE

La demande au titre de la garantie doit être transmise par le revendeur via le système en ligne dédié à la garantie Trimax. Les demandes au titre de la garantie doivent être accompagnées de tous les éléments de preuve à l'appui. Les formulaires de demande au titre de la garantie doivent être renvoyés dans un délai de 30 jours ouvrés à compter de l'apparition de la défaillance.



LA DEMANDE EST REÇUE

Trimax confirmera la réception de la demande au titre de la garantie par e-mail.



LA DEMANDE EST TRAITÉE

Toutes les informations transmises et/ou les pièces renvoyées seront examinées par Trimax. La demande sera traitée dans un délai de 30 jours ouvrés.



LA DEMANDE EST APPROUVÉE/REJETÉE

Si la demande au titre de la garantie est approuvée, le revendeur en sera avisé, et les pièces de remplacement feront l'objet d'un remboursement. Si la demande est rejetée, les raisons motivant cette décision seront communiquées au revendeur.

GARANTIE SUR LES PIÈCES

Toutes les pièces détachées authentiques de Trimax Mowing Systems (à l'exclusion des consommables, des pièces sujettes à l'usure, ainsi que de toutes les pièces mentionnées dans la Politique de garantie de Trimax ci-dessus) sont couvertes contre les défauts de matériaux, de fabrication ou de conception par une garantie « pièces et main-d'œuvre » de 12 mois lorsqu'elles sont installées par un technicien qualifié de Trimax, et par une garantie « pièces seulement » si l'installation est effectuée par une personne non formée par Trimax.

Toutes les demandes au titre de la garantie doivent être transmises via notre système en ligne de demandes au titre de la garantie. Une preuve d'achat doit être fournie avec la demande au moyen d'une facture originale de Trimax. Demandes relatives au transport des marchandises - Emballage abîmé/ Articles manquants - Dans le cas où un colis arriverait abîmé et que des articles seraient endommagés ou manquants par voie de conséquence, une photo du colis non ouvert doit être prise, et Trimax doit être informée de la situation dans un délai de 48 heures à compter de la réception de la livraison. Articles manquants ou incorrects - Dans le cas où vous recevriez des articles ne correspondant pas à votre commande ou si des articles devaient s'avérer manquants, Trimax doit être informée de la situation dans un délai de 48 heures à compter de la réception de la livraison.

RÉSOLUTION DES QUESTIONS RELATIVES À LA GARANTIE

Généralement, le service après-vente de votre revendeur sera en mesure de répondre à vos questions relatives à la garantie. Si vous estimez que le problème n'est pas résolu de manière satisfaisante, vous pouvez vous adresser au propriétaire ou au directeur général du site de vente ou à un agent Trimax.

Vous avez également la possibilité de contacter la succursale Trimax de votre pays pour une assistance. Les adresses et le territoire couvert pour chaque pays sont indiquées ci-après. Avant de nous écrire, munissez-vous des informations suivantes :

- Votre nom et vos coordonnées, soit votre adresse, votre numéro de téléphone et votre adresse e-mail
- Le modèle et le numéro de série du produit
- La date d'achat du produit
- Une description détaillée du problème
- Une estimation du nombre d'heures de fonctionnement
- Le détail des opérations d'entretien effectuées

COORDONNÉES DE TRIMAX MOWING SYSTEMS



Trimax Mowing Systems (siège social)

T +64 7 541 0411 // **E** info@trimaxmowers.co.nz
70 Maleme Street, PO Box 2150, Tauranga 3140
Nouvelle-Zélande



Trimax Mowing Systems Australia Ltd

T +61 3 8361 7868 // **E** info@trimaxmowers.com.au
80 Agar Drive, Truganina, Melbourne 3029
Australie



Trimax Mowing Systems Royaume-Uni

T +44 0 1933 652 235 // **E** info@trimaxmowers.co.uk
40 Lower Farm Road, Moulton Park, Northampton NN3 6XF
Royaume-Uni



Trimax Mowing Systems Inc

T +1 770 412 8402 // **E** info@trimaxmowers.com
310 Etowah Trace, Fayetteville, GA 30214
États-Unis



trimax
MOWING SYSTEMS™

**POWERING
PERFORMANCE**



// **TRIMAXMOWERS.FR**